



## STATISTIQUES ET INDICATEURS

### LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2019 (ACO1)

Période SISP : 4<sup>ème</sup> trimestre 2019



#### SOMMAIRE

Évolution du nombre de reprises d'emploi	p2
Les reprises d'emploi par région	p3
Les caractéristiques des demandeurs	p4
Les reprises d'emploi par département	p5
Les reprises d'emploi par bassin d'emploi	p6
Annexes	p8

#### *L'essentiel à retenir*

- 90 200 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B dans le Grand Est ont repris un emploi d'un mois ou plus au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.
- Le nombre de reprises d'emploi est en hausse de 2,4% par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 (+3,0% en France).
- Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B a baissé de 2,4% dans la région et de 2,5% en France.



Nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B dans le Grand Est qui ont repris un emploi d'un mois ou plus au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.

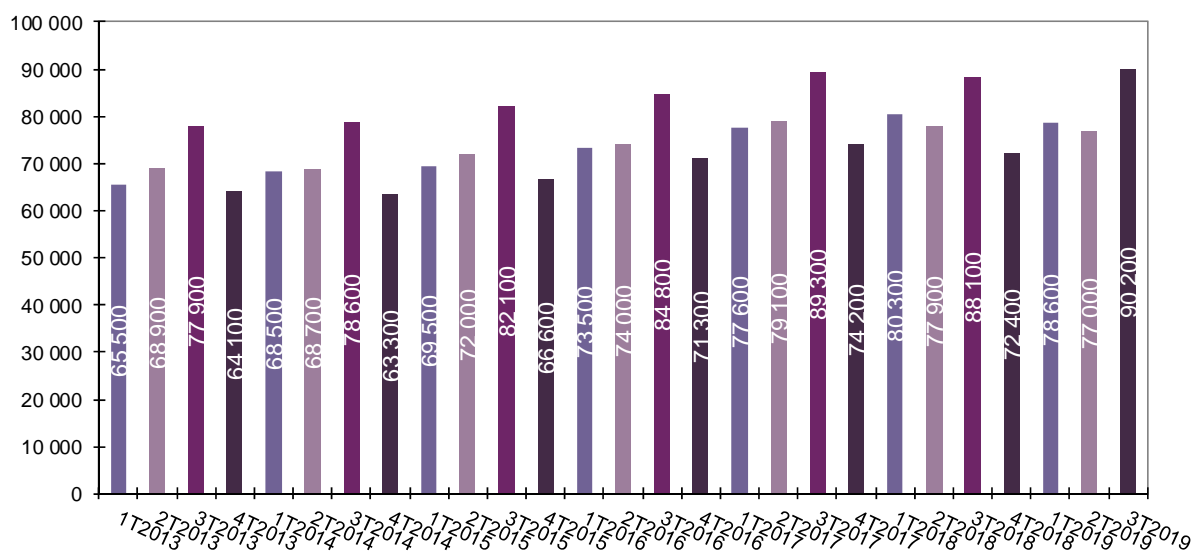
**90 200**

### EVOLUTION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019, 90 200 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, soit une hausse de 2,4% par rapport au même trimestre de l'année précédente. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B a baissé de 2,4%. Le cumul sur un an porte à 318 200 le nombre de reprises d'emploi d'un mois ou plus dans la région Grand Est.

Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes (cf. graphique 1) : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre et, à l'inverse, un creux au quatrième trimestre.

**Graphique 1** : Nombre trimestriel de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi de la région Grand Est



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos – CCMSA).  
Données brutes, France entière

**Définition** : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E (cf. annexe 3 méthode, page 8).

## LES REPRISES D'EMPLOI PAR REGION

Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre total de reprises d'emploi observé sur le trimestre ramené à la taille de la DEFM en catégorie A ou B observée en moyenne sur le trimestre. Il permet donc d'apprécier la pension à retrouver un emploi.

**Tableau 1 :** Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2018 et de 2019

Région	3ème trimestre 2019			3ème trimestre 2018		
	Taux de reprises d'emploi	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB moyenne sur le trimestre	Taux de reprises d'emploi	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB moyenne sur le trimestre
Auvergne-Rhône-Alpes	10.4%	146 800	472 800	9.8%	141 900	482 000
Bourgogne-Franche-Comté	10.0%	46 800	155 400	9.7%	45 500	156 700
Bretagne	11.0%	59 300	180 300	10.4%	58 100	185 600
Centre-Val de Loire	9.8%	45 500	155 400	9.4%	44 500	158 300
Corse	8.6%	3 700	14 400	8.2%	3 700	15 200
<b>Grand Est</b>	8.9%	90 200	338 700	8.5%	88 100	346 900
Guadeloupe	4.1%	7 000	57 600	3.6%	6 400	60 100
Guyane	4.7%	3 300	23 600	4.3%	3 200	24 800
Hauts-de-France	8.2%	106 500	430 700	7.7%	105 400	453 800
Île-de-France	8.4%	201 700	798 900	8.0%	193 600	810 200
La Reunion	4.3%	19 200	150 100	3.9%	18 000	153 300
Mayotte	4.4%	1 800	13 800	4.0%	1 600	12 200
Martinique	5.2%	7 100	45 400	4.4%	6 400	47 400
Normandie	9.7%	57 800	199 100	9.1%	56 700	208 400
Nouvelle Aquitaine	10.3%	109 200	352 400	9.8%	106 600	363 100
Occitanie	8.9%	113 900	425 200	8.5%	110 000	432 200
Pays de la Loire	11.6%	75 100	216 500	11.2%	73 500	219 300
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8.8%	96 400	365 300	8.3%	93 700	377 600

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos – CCMSA).

Données brutes, France entière

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 sont l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes (cf. tableau 1).

Cependant, ces deux régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B élevé.

En France métropolitaine, les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne et Normandie connaissent une hausse de 0,6 point de leurs taux de reprises d'emploi entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Avec un taux de reprises d'emploi de 8,9%, le Grand Est se situe en-dessous du niveau national (9,0%).

## 4\_STATISTIQUES ET INDICATEURS

### REPRISES D'EMPLOI SELON LES CARACTERISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Parmi les reprises d'emploi au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019, 19 792 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (cf. tableau 2). Ce nombre est en hausse de 2,8% sur un an. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B dans cette classe d'âge est en baisse de 0,4% sur la même période.

13 567 reprises d'emploi concernent des demandeurs d'emploi de 50 à 59 ans avec une augmentation de 7,1% sur un an, contre une diminution de 2,1% du nombre de demandeurs d'emploi.

Le taux de reprises d'emploi est fortement corrélé à l'âge : il varie de 13,2% pour les moins de 26 ans à 2,1% pour les demandeurs d'emploi de 60 ans et plus.

**Tableau 2** : Nombre de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi en catégories A ou B selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi		Nombre de reprises d'emploi			Taux de reprises d'emploi moyen* au T3 2019 (évolution par rapport au T3 2018)	Evolution de la DEFM AB moyenne (T3 2019-T3 2018)
		T3 2019	T3 2018	Evolution		
Age	Moins de 26 ans	19 792	19 246	+2.8%	13,2% (+0,5 pt)	-0.4%
	De 26 à 30 ans	12 276	12 067	+1.7%	10,9% (+0,6 pt)	-3.7%
	De 30 à 39 ans	24 074	23 229	+3.6%	9,7% (+0,5 pt)	-1.4%
	De 40 à 49 ans	18 502	18 203	+1.6%	9,1% (+0,3 pt)	-2.3%
	De 50 à 59 ans	13 567	12 671	+7.1%	6,7% (+0,6 pt)	-2.1%
	60 ans et plus	1 788	1 553	+15.1%	2,1% (+0,2 pt)	+3.8%
Sexe	Homme	45 223	44 065	+2.6%	9,2% (+0,3 pt)	-1.2%
	Femme	44 776	42 904	+4.4%	8,8% (+0,5 pt)	-1.6%
Ancienneté d'inscription	<1 an	55 687	53 760	+3.6%	10,0% (+0,3 pt)	-0.2%
	1 à 2 ans	15 703	16 207	-3.1%	8,5% (+0,7 pt)	-11.0%
	2 à 3 ans	8 032	7 311	+9.9%	8,0% (+0,1 pt)	+8.0%
	3 ans ou plus	10 577	9 691	+9.1%	6,6% (+0,5 pt)	+1.1%

— Taux en hausse d'au moins 0,2 point

— Taux en baisse d'au moins 0,2 point

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).

Données brutes, France entière

\*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre total de reprises d'emploi observé sur le trimestre rapporté à la taille de la DEFM observée en moyenne sur le trimestre.

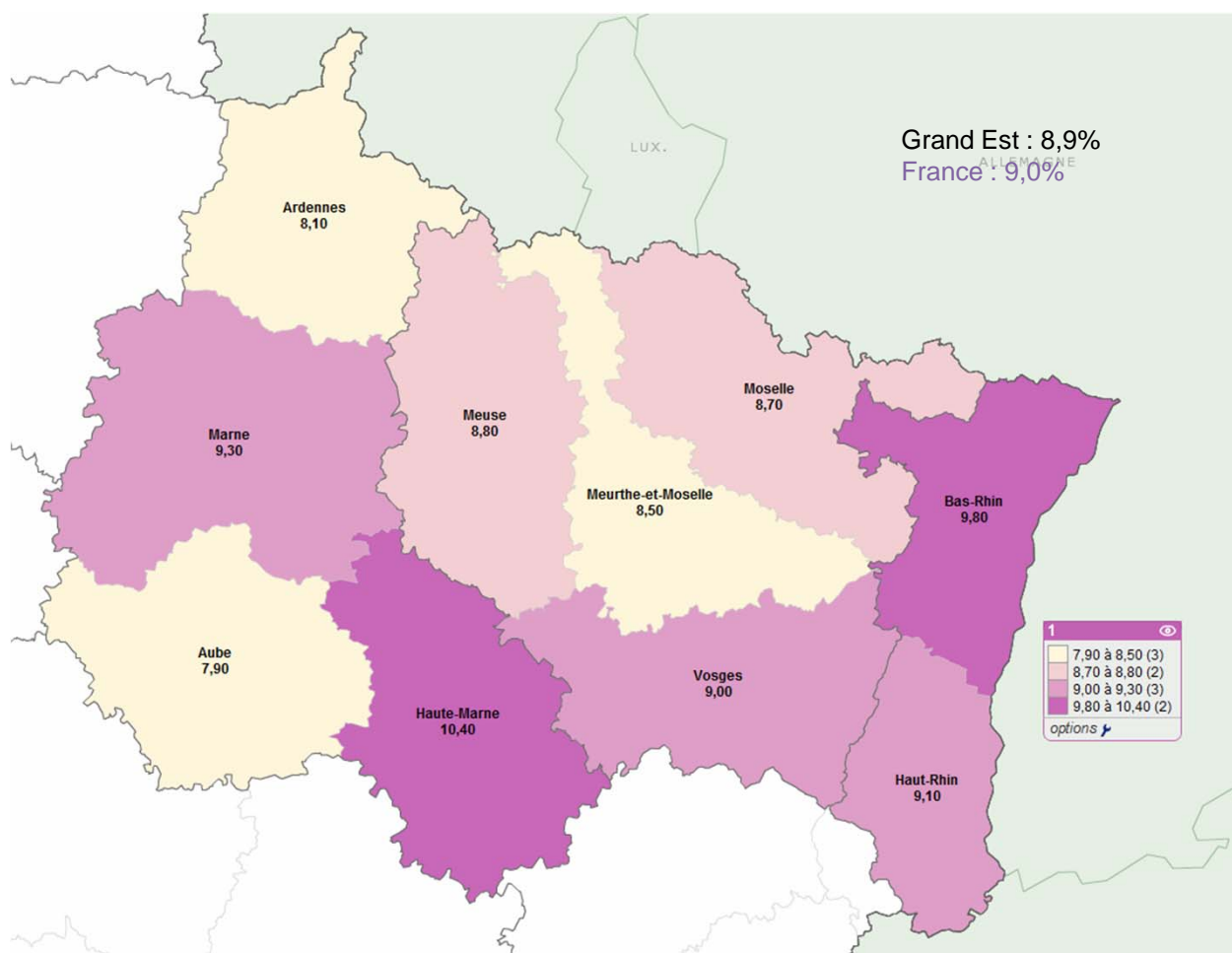
La ventilation des données par caractéristique et par territoire nécessite les dernières mises à jour du fichier historique, de ce fait il existe un très faible écart par rapport au total régional (moins de 1%).

45 223 reprises d'emploi de plus d'un mois concernent les hommes et 44 776 les femmes (avec respectivement +2,6% et +4,4% par rapport au troisième trimestre 2018).

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019, on dénombre 55 687 reprises d'emploi de plus d'un mois pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an et 10 577 reprises d'emploi de plus d'un mois pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis trois ans ou plus.

## LES REPRISES D'EMPLOI PAR DEPARTEMENT

Carte 1 : Nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par département au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 (en %)



La ventilation des données par caractéristique et par territoire nécessite les dernières mises à jour du fichier historique, de ce fait il existe un très faible écart par rapport au total régional (moins de 1%).

La carte 1 ci-dessus représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par département au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019, ce qui permet d'apprécier la propension à retrouver un emploi.

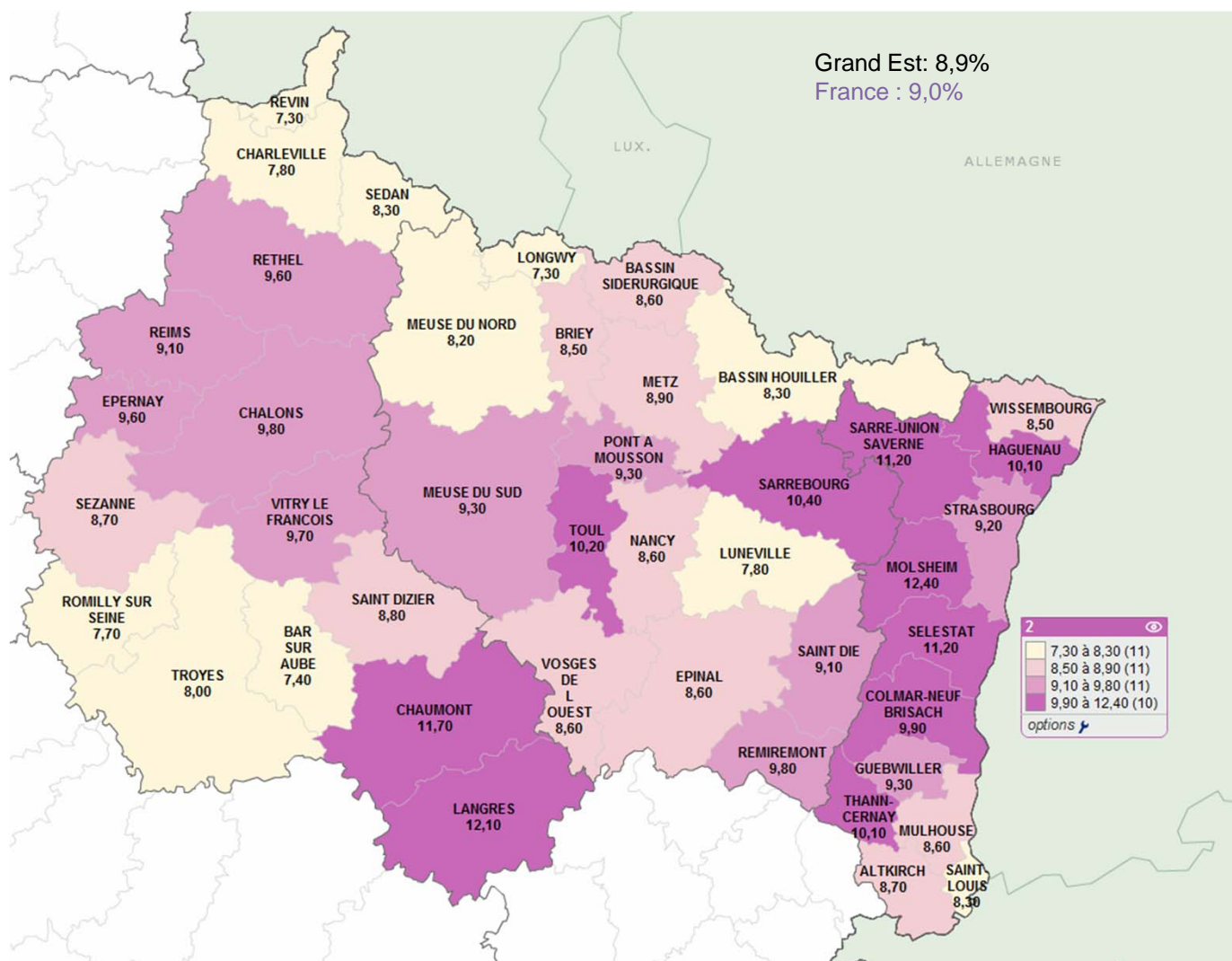
La Haute-Marne (10,4%) et le Bas-Rhin (9,8%) connaissent les taux de reprises d'emploi les plus élevés au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.

A l'inverse, dans l'Aube, le taux de reprises d'emploi est le plus faible (7,9%).

## 6\_STATISTIQUES ET INDICATEURS

### LES REPRISES D'EMPLOI PAR BASSIN D'EMPLOI

Carte 2 : Nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par bassin d'emploi au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 (en %)



La ventilation des données par caractéristique et par territoire nécessite les dernières mises à jour du fichier historique, de ce fait il existe un très faible écart par rapport au total régional (moins de 1%).

Les bassins d'emploi de Molsheim et Langres connaissent les taux de reprises d'emploi les plus élevés au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.

A l'inverse, les taux de reprises d'emploi les plus faibles se retrouvent dans les bassins d'emploi de Longwy et Revin (7,3%).

## ANNEXE 1 : Répartition par département et bassin d'emploi du nombre de reprises d'emploi

	Nombre de reprises d'emploi			Taux de reprises d'emploi moyen* au T3 2019 (évolution par rapport au T3 2018)	Evolution de la DEFM AB moyenne (T3 2019-T3 2018)
	T3 2019	T3 2018	Evolution		
CHARLEVILLE	2 090	2 053	+1.8%	7,8% (+0,1 pt)	+0.5%
RETHEL	844	784	+7.7%	9,6% (+0,7 pt)	-0.5%
REVIN	526	483	+8.9%	7,3% (+0,6 pt)	+0.0%
SEDAN	1 023	1 087	-5.9%	8,3% (-0,1 pt)	-4.2%
<b>ARDENNES</b>	4 483	4 407	+1.7%	8,1% (+0,2 pt)	-0.8%
TROYES	4 126	3 917	+5.3%	8,0% (+0,4 pt)	-0.3%
BAR SUR AUBE	347	354	-2.0%	7,4% (+0,1 pt)	-2.8%
ROMILLY SUR SEINE	849	893	-4.9%	7,7% (-0,2 pt)	-2.6%
<b>AUBE</b>	5 322	5 164	+3.1%	7,9% (+0,3 pt)	-0.8%
REIMS	5 342	4 948	+8.0%	9,1% (+0,8 pt)	-0.9%
CHALONS EN CHAMPAGNE	1 883	1 642	+14.7%	9,8% (+1,3 pt)	-0.9%
EPERNAY	1 104	996	+10.8%	9,6% (+1,1 pt)	-2.3%
SEZANNE	561	582	-3.6%	8,7% (-0,2 pt)	-1.6%
VITRY LE FRANCOIS	727	765	-5.0%	9,7% (-0,2 pt)	-3.5%
<b>MARNE</b>	9 617	8 933	+7.7%	9,3% (+0,8 pt)	-1.3%
CHAUMONT	1 031	905	+13.9%	11,7% (+1,7 pt)	-2.8%
LANGRES	716	641	+11.7%	12,1% (+1,6 pt)	-2.9%
SAINT DIZIER	1 150	1 117	+3.0%	8,8% (+0,6 pt)	-3.8%
<b>HAUTE MARNE</b>	2 897	2 663	+8.8%	10,4% (+1,2 pt)	-3.3%
NANCY	5 777	5 677	+1.8%	8,6% (+0,3 pt)	-2.6%
PONT A MOUSSON	788	772	+2.1%	9,3% (+0,5 pt)	-3.7%
TOUL	844	815	+3.6%	10,2% (+0,6 pt)	-2.7%
LUNEVILLE	1 073	1 086	-1.2%	7,8% (+0,2 pt)	-3.0%
LONGWY	1 113	1 104	+0.8%	7,3% (+0,2 pt)	-1.9%
BRIEY	1 135	1 205	-5.8%	8,5% (-0,1 pt)	-4.5%
<b>MEURTHE ET MOSELLE</b>	10 730	10 659	+0.7%	8,5% (+0,3 pt)	-2.8%
MEUSE DU NORD	1 141	1 092	+4.5%	8,2% (+0,6 pt)	-2.6%
MEUSE DU SUD	1 519	1 430	+6.2%	9,3% (+1,0 pt)	-4.5%
<b>MEUSE</b>	2 660	2 522	+5.5%	8,8% (+0,8 pt)	-3.6%
METZ	6 334	6 188	+2.4%	8,9% (+0,5 pt)	-3.1%
BASSIN SIDERURGIQUE	3 522	3 331	+5.7%	8,6% (+0,7 pt)	-2.8%
BASSIN HOULLER	5 407	5 113	+5.8%	8,3% (+0,5 pt)	-0.5%
SARREBOURG	1 243	1 239	+0.3%	10,4% (+0,4 pt)	-3.3%
<b>MOSELLE</b>	16 506	15 871	+4.0%	8,7% (+0,5 pt)	-2.2%
EPINAL	2 346	2 295	+2.2%	8,6% (+0,3 pt)	-1.3%
VOSGES DE L OUEST	768	801	-4.1%	8,6% (+0,0 pt)	-4.7%
REMIREMONT	1 218	1 229	-0.9%	9,8% (+0,0 pt)	-0.9%
SAINT DIE	1 704	1 599	+6.6%	9,1% (+0,7 pt)	-1.6%
<b>VOSGES</b>	6 036	5 924	+1.9%	9,0% (+0,4 pt)	-1.8%
STRASBOURG	11 152	10 669	+4.5%	9,2% (+0,4 pt)	+0.1%
HAGUENAU	2 024	2 055	-1.5%	10,1% (-0,4 pt)	+2.2%
MOLSHEIM	1 968	1 858	+5.9%	12,4% (+0,8 pt)	-1.0%
SARRE-UNION SAVERNE	1 580	1 643	-3.8%	11,2% (-0,3 pt)	-1.6%
SELESTAT	2 001	1 884	+6.2%	11,2% (+0,8 pt)	-1.7%
WISSEMBOURG	709	810	-12.5%	8,5% (-1,1 pt)	-0.4%
<b>BAS RHIN</b>	19 434	18 859	+3.0%	9,8% (+0,2 pt)	+0.1%
MULHOUSE	5 372	5 192	+3.5%	8,6% (+0,3 pt)	-0.9%
COLMAR-NEUF BRISACH	2 931	2 888	+1.5%	9,9% (+0,3 pt)	-1.6%
ALTkirch	845	769	+9.9%	8,7% (+0,7 pt)	+0.4%
SAINT-LOUIS	1 066	988	+7.9%	8,3% (+0,6 pt)	+0.8%
GUEBWILLER	1 041	1 059	-1.7%	9,3% (-0,3 pt)	+1.1%
THANN-CERNAY	1 059	1 011	+4.7%	10,1% (+0,5 pt)	-0.1%
<b>HAUT RHIN</b>	12 314	11 967	+2.9%	9,1% (+0,4 pt)	-0.8%

La ventilation des données par caractéristique et par territoire nécessite les dernières mises à jour du fichier historique, de ce fait il existe un très faible écart par rapport au total régional (moins de 1%).

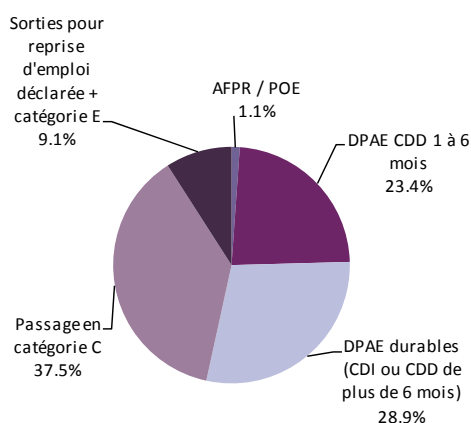
— Taux en hausse d'au moins 0,2 point

— Taux en baisse d'au moins 0,2 point

### ANNEXE 2 : Composition du nombre de reprises d'emploi

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 52,3% des reprises d'emploi (cf. graphique ci-dessous) en région Grand Est au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Plus de 35% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C et presque 10% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E. Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi.



*L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.*

*Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA). Données brutes, France entière*

### ANNEXE 3 : Méthode

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/les-sortants-des-listes-de-pole-emploi-de-mars-2014-@/524/view-article-85584.html>).

#### Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire qui doit être transmise à l'Acos ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n199.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

#### La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.



## ANNEXE 3 (suite) : Méthode

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
  - ont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
    - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
    - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1
    - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliqué de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

### Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

Réalisation: Pôle emploi Grand Est / Service Statistiques, Études et Évaluation  
Contact : stats.grandest@pole-emploi.fr